

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu (sous pli confidentiel) doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

Adresses Mails utiles

- Reclamation : contact@mupras.com
- Prise en charge : pec@mupras.com
- Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

M22- 0017094

Maladie

Dentaire

Optique

Autres

Cadre réservé à l'adhérent (e)

Matricule : 2264

Société : R.A.M.

Actif

Pensionné(e)

Autre :

Nom & Prénom : Mouhib El IDRASSI

Agé 158291

Date de naissance : 01/02/1951

Adresse : Alay Darbantus Rue 6 N° 26

Tél. : 06 65 79 38 98 Total des frais engagés : 4254974 Dhs

DR Bouchaib NACHAT

Ophtalmologiste

Résidence Fateh 1, Imme 12 N° 2

Hay My Abdellah Bd. Al Qods

Aïn Chock - Casablanca

Tél. : 05 22 21 25 15 - GSM : 06 61 98 66 06

Cadre réservé au Médecin

Cachet du médecin :

Date de consultation : 30/03/2023

Nom et prénom du malade : Mouhib El IDRASSI

Age : 1851

Lien de parenté : Lui-même

Copain

Enfant

Nature de la maladie :

Vice de l'ergotisation

Affection longue durée ou chronique : ALD ALC Pathologie :

En cas d'accident préciser les causes et circonstances :

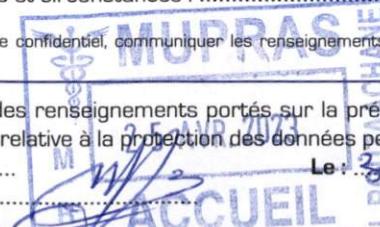
Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à : Casablanca

Le : 25/03/2023

Signature de l'adhérent(e) :



ACCUEIL

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes
30/03/23	CS		2000 Dh	 <i>Résidence Ophtalmologique Dr. A. A. O. D. N. 2 Télé: 05 22 21 45 15 - Ch. A. A. O. D. N. 2 Ain Chock - Casablanca - Maroc - 2019</i>

EXECUTION DES ORDONNANCES

Cachet du Pharmacien ou du Fournisseur	Date	Montant de la Facture
 <i>PHARMACIE A. A. O. D. N. 2 386, Bd A. A. O. D. N. 2 Ain Chock - Casablanca - Maroc - 2019</i>	30/03/23	254,15

ANALYSES - RADIGRAPHIES

Cachet et signature du Laboratoire et du Radiologue	Date	Désignation des Coefficients	Montant des Honoraires

AUXILIAIRES MEDICAUX

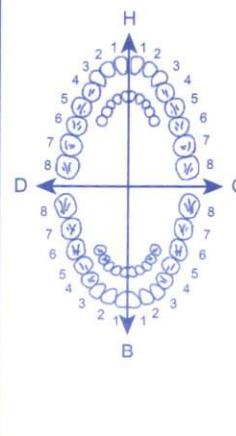
Cachet et signature du Praticien	Date des Soins	Nombre				Montant détaillé des Honoraires
		AM	PC	IM	IV	
 <i>OPTIQUE A. A. O. D. N. 2 101 Télé: 05 22 21 45 15</i>	01/04/23					3800 Dh

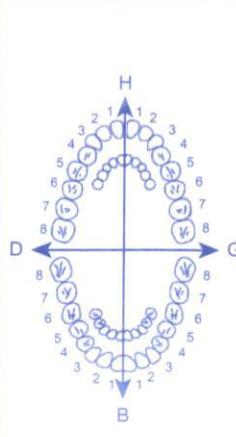
RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué en indiquant la nature des soins.

Important :

Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canalaire, ainsi que le bilan de l'ODF.

SOINS DENTAIRES	Dents Traitées	Nature des Soins	Coefficient	COEFFICIENT DES TRAVAUX MONTANTS DES SOINS DEBUT D'EXECUTION FIN D'EXECUTION
				

O.D.F	DETERMINATION DU COEFFICIENT MASTICATOIRE	COEFFICIENT DES TRAVAUX MONTANTS DES SOINS DATE DU DEVIS DATE DE L'EXECUTION
	H 25533412 21433552 00000000 00000000 D 00000000 00000000 B 35533411 11433553 G	

(Création, remont, adjonction) Fonctionnel, Thérapeutique, nécessaire à la profession	

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT LE DEVIS

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT L'EXECUTION

Dr. NACHAT Bouchaib

OPHTHALMOLOGISTE

Spécialiste des Maladies et Chirurgie des yeux

Ex - Ophtalmologiste au CHU Ibn Rochd

20 Aout Casablanca

- Membre de la société française d'ophtalmologie

- Chirurgie de l'oeil : Adultes et enfants

- Explorations Oculaires

- Lasers - Lasik

- Urgences Ophtalmologiques



الدكتور بوشعيب نشاط

أخصائي في أمراض و جراحة العيون

طبيب سابق بالمستشفى الجامعي ابن رشد

20 غشت بالبيضاء

عضو الجمعية الفرنسية لأمراض و جراحة العيون

- جراحة العين : الكبار و الصغار

- التصوير الرقمي لشبكة العين

- المعالجة بالليزر تصحيح النظر



ORDONNANCE

Casablanca le 30/03/2023

MOUHIB EL IDRISI MOHAMED



* **SPECTRUM 250 MG**

1 CP 2 fois pendant 5 jours

30 3523

ICOMB COLLYRE N3

1 gt 6 fois par jr pendant 5 jrs

PUIS

1 gt 5 fois par jr pendant 5 jrs

Puis

1 gt 4 fois par jr pendant 5 jrs

Puis

1 gt 3 fois par pendant 3 jrs

Puis

1 gt 2 fois par pendant 2 jrs

Puis

1 gt 1 fois par jr pendant 5 jrs

54,50

Tobradex pommade

1 application le soir pendant 15jrs

31,50

Rondelle oculaires

25,90

Mydriaticum collyre

1 goutte 2 fois par jour

عين الشق الدار البيضاء (30) رم 12 (امام مقاطعة 30)

- **Cebesine collyre**

RESIDENCE AL FATH 1 Imm 12 N° 2 (en face de la poste)

Tél : 05 22 21 25 15 - Urgences : 06 61 98 66 06

E-mail : nachat.Bouchaib@gr

54,10

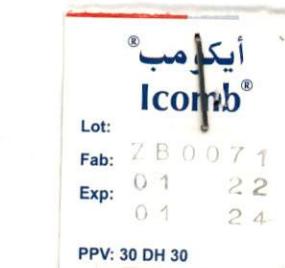
TOBRADEX®
POMMADÉ OPHTALMIQUE
0,3/0,1%
Boîte de 1 tube de 3,5 g PPV: 54,40 DH
Laboratoires SOTHEMA, Bouskoura
AMM N° 455/18 DMP/ 21/ NRQ

6 118001 070602
690206 MA

Dr Bouheiba NACHAT
Ophtalmologiste
Résidence Fateh 1, Imm 12 N° 2
et Mly Abdellah Bd. Al Qods
Ain Chock - Casablanca
22 21 25 15 - 06 61 98 66 06

31,50

2022-05
2022-05
1C00061





X-optic : 6 Bd. Aboubakr el Kadiri
 (Rond point Al Moustakbal) Sidi Maarouf,
 Casablanca, Maroc
 Tél.: 05 22 78 01 01
 Mobile: 06 60 13 49 55
 INPE: 095018438
 IF: 15182364
 RC: 308097
 ICE: 000011825000049
 TP: 34092157

Facture **011348** Casablanca, le : 01/04/13

Mr/Mme : MOHIB EL IDRISI Med

N° de Nomenclature :

Docteur :

Monture :	Optique	1000,00	1
Verres :	Dynamique Anti-Reflets		
VL:	Amincis		
OD:	+1,25 (-1,00 à 75°)	800,00	1
OG:	+1,25 (-1,00 à 89°)	800,00	1
VP:	Dynamique Anti-Reflets Amincis		
OD:	+3,75 (-1,00 à 75°)	600,00	1
OG:	+4,25 (-1,00 à 89°)	600,00	1
Totale:		3800,00	

Arrêtée la présente Facture à la somme de : Trois Mille Huit Cent DHs.

Paiement Espèces



Dr. NACHAT Bouchaib

OPHTALMOLOGISTE

Spécialiste des Maladies et Chirurgie des yeux

Ex - Ophtalmologue au CHU Ibn Rochd

20 Aôut Casablanca

- Membre de la société française d'ophtalmologie
 - Chirurgie de l'oeil : Adultes et enfants
 - Explorations Oculaires
 - Lasers - Lasik
 - Urgences Ophtalmologiques



الدكتور يوشعيب نشاط

الخصائص في أمراض و جراحة العيون

طبيب سانية، بالمستشفى، الحامع، ابن، شد

غشت بالبضائع 20

- جراحة العين : الكبار و الصغار
 - التصوير الرقمي لشبكة العين
 - المعالة بالليزر- تصحيح النظر
 - المستعجلات

ORDONNANCE 30/03/2023

MOUHIB EL IDRISI Med

Casablanca le :

DEUX PÂTRES DE LUNETTES + MONTURES :

DE LOIN Organiques

Oeil Droit : +1,25 (-1,00) à 79°

Oeil Gauche : +1,75 (-1,00) à 89°

DE PRES Organiques

Oeil Droit : +3,75 (-1,00) à 79°

Oeil Gauche : +4,25 (-1,00) à 89°



DR. BOURHASSA NAGHAT
Ophthalmologiste
Résidence Farajia, Imm 12 N° 2
Hay Mly Abdellah Bd. Al Qods
Ain Chock - Casablanca
Tél: 05 22 21 25 15 - GSM: 06 61 98 66 06

شارع القدس إقامة الفتح 1 عمارة 12 رقم 2 (أمام مقاطعة 30) عين الشق الدار البيضاء
B.d ALOODS RESIDENCE AL FATH 1 Imm 12 N° 2 (en face Commune Urbain 30) Ain Chock Casa

Tél : 05 22 21 25 15 - Urgences : 06 61 98 66 06

E-mail : nachat.Bouchaib@gmail.com